

paroles. Les anciens gouvernements libéraux estimaient que tous devraient être couverts.

M. Rock: Naturellement.

M. Orlikow: Notre parti avait exhorté le gouvernement à s'en tenir au principe d'universalité.

M. Foster: Le député me permettrait-il une question, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je m'excuse auprès du député qui a la parole. Le député d'Algoma (M. Foster) se demande s'il pourrait poser une question.

M. Orlikow: Certainement, monsieur l'Orateur.

M. Foster: Monsieur l'Orateur, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a recommandé une pension de vieillesse de \$150 par mois pour tous les Canadiens, sans évaluation des ressources financières. Sait-il à quel montant approximativement s'élèverait les frais d'un tel programme en plus de celui qui existe actuellement?

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, ces estimations ont été faites. A l'étude du bill au comité nous présenterons ces chiffres. Je ne les ai pas aujourd'hui, mais ils sont disponibles. Le coût ne m'inquiète pas, ma position se rapprochant de celle de l'ancien premier ministre libéral, M. Louis St-Laurent. Bien qu'il ait pratiqué le droit avec succès, il n'a pas eu honte d'accepter la pension de vieillesse. A ce propos, il disait qu'il rembourserait sous forme d'impôts tout l'argent requis pour lui verser sa pension.

Notre régime fiscal peut, j'en suis convaincu, supporter la pension de \$150 par mois que nous préconisons. Que le député d'Algoma (M. Foster) et celui de York-Est ne craignent pas l'universalité. Elle a fait partie du programme des gouvernements libéraux au cours des années. Si elle était souhaitable dans le passé, elle l'est encore aujourd'hui. Ce qui m'intéresse des arguments qu'on avance pour faire croire aux dangers de l'universalité est ceci. Les gens qui sont contre l'universalité et qui disent : «Élaborons un régime de pension de vieillesse, ou un régime de bien-être, ou encore un régime d'assurance-maladie applicable uniquement à ceux qui en ont besoin,» sont les mêmes gens qui, si souvent, tiennent certains genres de propos au Parlement ou à l'extérieur.

• (3.40 p.m.)

En lisant les discours annuels du président de la Chambre de commerce ou du président de l'Association des manufacturiers, on y trouve maintes critiques de la hausse effarante du nombre des fonctionnaires et de l'expansion d'une bureaucratie de plus en plus coûteuse. Je ne vois aucune façon plus simple d'accroître le nombre des fonctionnaires que d'établir l'évaluation des besoins ou la vérification des revenus en vue de la pension de vieillesse ou du supplément de revenu garanti. Il faudra

[M. Orlikow.]

mener des enquêtes. Des comptables devront s'assurer que les gens n'ont pas fait d'erreurs de calcul.

Je ne veux pas parler de ceux qui sont censés vouloir «barboter» le régime. A mon avis, la grande majorité des gens sont honnêtes de nature. Ils peuvent parfois commettre des erreurs par inadvertance, parce qu'ils ne comprennent pas les dispositions d'un régime ou pour d'autres raisons semblables. Si cette proposition est acceptée, les comptables, les teneurs de livres, les travailleurs sociaux et d'autres devront enquêter sur le revenu des gens qui demandent un supplément, pour s'assurer qu'ils y ont droit. Il est ridicule que les partisans d'un régime qui se fonderait sur le besoin plutôt que sur l'universalité, soient ceux qui s'opposent justement à l'accroissement du nombre des fonctionnaires.

Il ne convient pas en ce moment de parler en détails d'un revenu annuel garanti, d'un impôt sur le revenu négatif, pas plus que des autres propositions formulées, mais l'universalité réduirait le nombre des fonctionnaires requis et simplifierait l'existence. Elle dissiperait, chez ceux qui ont droit à la pension de vieillesse ou au supplément de revenu garanti l'idée que la demande qu'on en fait est plus ou moins dégradante. S'il existait quelque forme de revenu annuel garanti ou d'impôt sur le revenu négatif, une personne n'aurait qu'à remplir une formule de demande d'aide. Je songe à ceux qui ont atteint l'âge de la retraite, aux malades, aux veufs ou à ceux qui ont besoin d'un supplément de revenu à cause de la maladie chronique d'un enfant. L'universalité ferait disparaître les régimes fragmentaires et complexes actuellement en vigueur dans notre pays.

J'aimerais utiliser le temps qui me reste pour parler de la situation des retraités depuis la dernière modification apportée à la législation des pensions en 1966. Bien des ministériels ont tenté de nous persuader que, par cette mesure, le gouvernement propose quelque chose de très radical et de très généreux. Or, avec la nouvelle mesure, seuls 60 p. 100 des personnes âgées de plus de 65 ans auront droit à la pension de vieillesse. Si on examine les événements depuis 1966, on s'aperçoit qu'en fait cette mesure n'est pas du tout généreuse.

En 1966, on a fixé une pension de \$75 par mois pour toute personne de plus de 65 ans. On prévoyait aussi le versement d'un revenu supplémentaire pouvant atteindre \$30 par mois pour les gens à revenu nul ou faible. Depuis 1966, l'indice des prix à la consommation a augmenté d'environ 16 p. 100. La mesure législative de 1966 prévoyait un relèvement annuel des pensions de 2 p. 100. Mon parti a averti le gouvernement qu'il faisait une erreur grave en roulant les vieux retraités. Du fait de la limitation de l'indemnité de cherté de vie à 2 p. 100 par an, les pensions de vieillesse n'ont augmenté que de 6.1 p. 100 depuis 1966. La position des retraités n'a cessé d'empirer chaque année. Depuis 1966 ils ont subi une réduction de 9.9 p. 100.

Avec ce bill, le gouvernement n'envisage d'augmenter les prestations supplémentaires qu'à l'égard de ceux qui remplissent les conditions nécessaires. Un célibataire tou-